

Au fil de l'eau



Le Mot du Maire	3	Les ruches :	14
.....	4	Le brûlage des déchets.....	14
Les Commissions du conseil communal	4	Elagage	15
La SAS Plantin.....	6	Le bruit	15
L'agenda des manifestations	7	Les Associations.....	16
Les Sapeurs-Pompiers recrutent.....	7	L' Amicale des Sapeurs-Pompiers de Saint-	
Les Travaux.....	8	Benoît	16
Stade de foot.....	8	Les Amis du Pays de Lhuis	16
Assainissement	8	L'Echo du Nant	17
La fibre optique	9	La sainte Hubert de Groslée	17
Déploiement des Compteurs Linky	9	Football Entente Bas Bugey Rhône.....	18
Les écoles	10	Don du Sang :	18
Les news de la commune	11	La boule des platanes.....	19
Publication des coupes affouagères	11	Sou des Ecoles de Groslée	19
Site Internet de la commune	11	Club Entraide et Amitié.....	19
La Télé-Alerte	11	L'Etat civil	20
Fin d'année des aînés	11	Informations utiles.....	20
Journée mondiale du nettoyage	12	Ouverture des mairies.....	20
Le 11 Novembre.....	13	Maison médicale de garde	20
Les petits rappels.....	14	Les horaires de la déchèterie de Lhuis :	20
Les Trimax	14	Les Informations diverses	21
Les conteneurs de récupération linge et			
chaussures.....	14		

Le Mot du Maire



Henri SOUDAN
Maire de la commune
Groslée- Saint-Benoit

Au travers de cette brève, c'est avec grand plaisir que je m'adresse à vous pour la première fois en tant que Maire de notre belle commune.

Depuis de trop longs mois, nous traversons une crise sans précédent. Et celle-ci, vous le savez, n'est pas terminée !

Mes pensées vont avant tout aux personnes touchées par la COVID-19 et à leurs familles. Je tiens également à vous redire combien il est important que chacun, chacune de nous suive les consignes de sécurité sanitaire.

Rappelons-nous que c'est l'homme (au sens générique) qui déplace le virus, pas le contraire. Il appartient à chacune, chacun de nous de tout faire pour stopper l'expansion de cette épidémie en respectant l'ensemble des gestes barrières et les règles édictées, qui n'ont d'autre objectif que de nous protéger.

Certes, cette épidémie nous prive temporairement d'une part de nos libertés, mais c'est le prix à payer en attendant, un vaccin et / ou une immunité collective. Sans jouer les Cassandre, il faudra faire preuve de patience et, pour quelque temps encore, vivre avec cette contrainte.

Un des crève-cœur de la période est de devoir priver nos aînés du tant attendu repas de fin d'année. Celui-ci ne pouvait être maintenu dans les conditions sanitaires actuelles, chacune, chacun le comprendra ; pour autant, nous ne les oublierons pas !

Nous vivons certes une actualité sombre... Mais nous devons à tout prix, collectivement, préserver notre force morale, rester solidaires et garder confiance. Des jours meilleurs nous sont promis, l'histoire s'écrit toujours ainsi !

Je tiens ensuite à remercier toute l'équipe d'élu(e)s et de salarié(e)s qui m'entoure. Depuis des mois, ils ont travaillé avec acharnement pour faire en sorte que le quotidien soit assuré, dans des moments difficiles. Répondre aux besoins de la période et construire demain, telles sont pour nous les exigences du moment.

Ainsi, nous avons, avec les enseignantes, réussi à faire fonctionner nos écoles et les services périscolaires et à offrir en début d'été un peu de joie aux enfants avec des activités culturelles plus récréatives. Le bien ne fait pas de bruit, que toutes celles et ceux qui y ont participé en soient ici chaleureusement remerciés.

Cette brève vous apportera des informations sur de nombreux sujets touchant à votre quotidien. Beaucoup de ces informations sont accessibles, au fur et à mesure, sur le site de la mairie, consultez-le régulièrement !

Un sujet d'actualité en cette fin d'année : le déploiement de la fibre optique. L'encart ci-contre vous détaille l'état des lieux et explicite l'obligation d'égagement pour la commune et les particuliers.

Bonne fin d'année à toutes et tous.

Le Maire, Henri SOUDAN

Les Commissions du conseil communal

Commission 1 : Budget, finances, fiscalité, CCID (impôts directs), urbanisme et programme de travaux (charges et investissement).

- Collecter les éléments nécessaires à la préparation du budget (recettes et dépenses attendues).
- Intégrer dans les exercices budgétaires prévisionnels toutes dépenses nécessaires à la sécurité des biens et des personnes, soit perçues directement, soit remontées des autres commissions.
- Organiser et participer aux travaux de la CCID.
- Proposer les orientations budgétaires de l'exercice et le niveau pluriannuel de fiscalité inhérent au conseil municipal.
- Finaliser la proposition de budget pour un exercice, en sortir les éléments déterminants pour la communication et assurer le suivi périodique de son exécution.
- Suivre les réalisations d'urbanisme et soumettre les cas particuliers à l'arbitrage du maire ou du conseil municipal.
- Piloter la réalisation d'un macro-programme pluriannuel de travaux, tous domaines, afin de garantir une gestion équilibrée sur le temps long.

Membre de la commission 1 : **Thierry CATCEL**, Henri SOUDAN, Marion KJAN, Henri PROST-MOREL, Ginette MICLO, Laurent MORIN, Paul MAURIN, Bernard PLANTIN, Gaëlle COUENNE, Fabien CARLET.

Commission 2 : Gestion du patrimoine, voirie, service des eaux, assainissement, environnement, syndicat du Haut-Rhône, des berges, de la forêt et du SIEA. Assurer l'optimisation de gestion du patrimoine, y compris des salles polyvalentes.

- Coordonner les entretiens et l'optimisation des voiries et de ses équipements à charge communale ou autre rattachement décisionnel.
- Assurer la gestion des réseaux d'eau et d'assainissement en liens avec les gestionnaires et préparer le transfert de responsabilité à venir.
- Coordonner toutes mesures concernant l'environnement et notamment la non-prolifération des allergènes.
- Assurer les représentations nécessaires auprès des syndicats gestionnaires de la réserve, des risques de crues du Rhône, de la gestion de la forêt et du SIEA.

Membre de la commission 2 : **Henri PROST-MOREL**, Henri SOUDAN, Thierry CATCEL, Ginette MICLO, Paul MAURIN, Bernard BARBARIN, Jérôme OLIVIER, Gaëlle COUENNE, Grégory MARTIN-GARIN, Fabien CARLET.



Thierry CATCEL
1er Adjoint et Maire
délégué de la commune
de Groslée



Paul MAURIN

Conformément
à son souhait au
droit d'image
Photo non
diffusée

Bernard PLANTIN



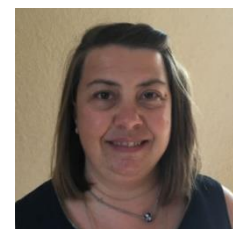
Bernard BABARIN



Véronique SOUDAN



Céline DUPORT



Ève REMY



Virginie MARQUIS

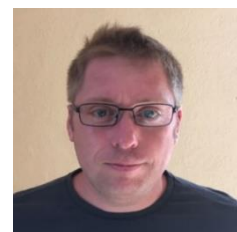
Commission 3 : Ressources humaines, interface sur les sujets vie économique et transports.

- Gestion des personnels administratifs et techniques.
- Gestion des remplacements et des montées en compétences.
- Gestion des relations et éventuelles interférences entre personnels et administrés.
- Garantir de bonnes conditions de travail aux personnels et proposer les évolutions qui s'avèreraient nécessaires.
- Analyse des aspects vie économique et transports en interface avec les services gestionnaires (CCBS, Département, Région) et la commune.

Membre de la commission 3 : **Marion KJAN**, Henri SOUDAN, Laurent MORIN, Henri PROST-MOREL, Bernard PLANTIN, Véronique SOUDAN, Virginie MARQUIS.



Marion KJAN
2^{ème} Adjoint



Jérôme OLIVIER



Gaëlle COUENNE

Commission 4 : Communication, relation associations, nos aînés, citoyenneté, cérémonies, tourisme, comité des fêtes, fleurissement, sapeurs-pompiers, gestion du plan communal de sauvegarde

- Communication internet et/ou presse, relations avec les associations.
- Relation avec nos aînés et le comité des fêtes.
- Citoyenneté, gestion des cérémonies et relation sapeurs-pompiers.
- Promotion des attraits de notre village, mise en valeur, fleurissement, propreté.
- Gestion du plan communal de sauvegarde, mise à jour au fil de l'eau par intégration des évolutions règlementaires, et mise en œuvre des actions à décliner lorsque nécessaire.

Membre de la commission 4 : **Laurent MORIN**, Henri SOUDAN, Ève REMY, Paul MAURIN, Bernard PLANTIN, Bernard BARBARIN, Véronique SOUDAN, Céline DUPORT, Jérôme OLIVIER, Gaëlle COUENNE, Géraldine EYRIEY.



Laurent MORIN
5^{ème} Adjoint



Grégory MARTIN-GARIN



Laëticia GABRIEL

Commission 5 : Affaires scolaires, périscolaires, cantine, jeunesse et sport.

- Gérer par anticipation et au fil de l'eau les besoins des écoles primaires.
- Gestion des parcs d'activités enfant, des espaces de sport.
- Gestion des cantines et des garderies en lien avec les représentants des parents d'élèves.
- Activités jeunesse et sport, relation avec les responsables d'activités.

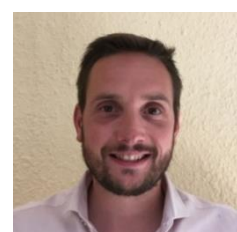


Ginette MICLO
4^{ème} Adjoint



Géraldine EYRIEY

Membre de la commission 5 : **Ginette MICLO**, Henri SOUDAN, Ève REMY, Thierry CATCEL, Laurent MORIN, Véronique SOUDAN, Virginie MARQUIS, Jérôme OLIVIER, Laëticia GABRIEL, Géraldine EYRIEY.

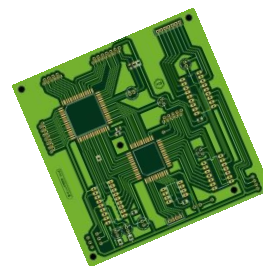


Fabien CARLET

La SAS Plantin

Les Trente Glorieuses du circuit imprimé à Groslée-Saint-Benoit

Une formation d'électronicien achevée et une première expérience professionnelle dans le commercial, René PLANTIN, tout jeune qu'il est, a la certitude qu'il y a une occasion à saisir : l'électronique explose dans tous les secteurs, le besoin est immense. Il se lance.



Les locaux familiaux sont investis et, avec une petite équipe, les premières productions arrivent.

La qualité aidant, le succès est très vite au rendez-vous. Il faut penser plus grand. L'atelier relais sera la solution.

L'entreprise ne cesse de se développer, à coups d'extension de locaux, de gros investissements en machines et d'accroissements importants des équipes.

À l'apogée, ce ne sera pas moins de 70 salarié(e)s qui entourent René et sa famille dans cette entreprise ambitieuse.

Tous, issus majoritairement de la région, sont très investis dans ces défis successifs et ne cessent de se remettre en question pour suivre les exigences d'un marché sous très fortes contraintes dès les années 2000.

En 1997, René passe progressivement la main et cède son affaire au groupe CIRE, puis en 2010 c'est le groupe ELVIA qui s'en rend acquéreur.

La concurrence internationale fait rage, le marché devient volatile, s'amenuise et se révèle trop étroit pour que l'activité puisse être maintenue sur le site de Saint-Benoît.

Cet été 2020, la décision de fermeture intervient laissant alors 40 salarié(e)s sans emploi.

Nous sommes bien sûr consternés par la fermeture de l'entreprise, sachant que pour toutes ces femmes et tous ces hommes cette activité était vitale.

Les reconversions ne sont pas choses faciles, elles nécessitent en outre un important investissement personnel, nous le savons.

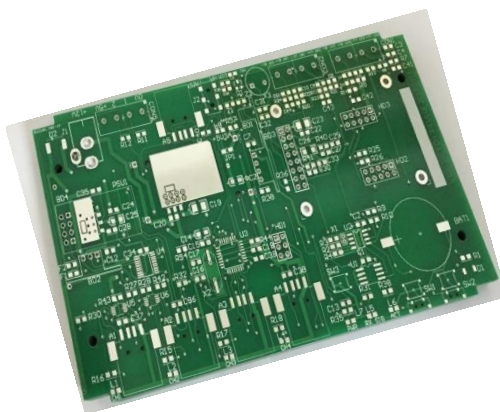
En cette heure difficile, que chaque acteur, chaque actrice, de cette belle page garde la fierté légitime d'y avoir contribué et au final le meilleur souvenir de ces années d'activité dans une entreprise à taille humaine.

En souhaitant que chacun conserve cette fierté et trouve l'énergie et la détermination pour rebondir.

Merci à toutes et tous.

Merci René.

Le Maire.



L'agenda des manifestations.

De nombreuses manifestations des associations ont été supprimées de leur calendrier. Certaines sont pour l'instant maintenues.

Dès la fin du confinement : Tournée des calendriers de l'Amicale des Sapeurs-Pompiers

4 Décembre de 16h à 19h à la salle des fêtes de Brégnier Cordon **Don du Sang**

Janvier : Les vœux du Maire - date non définie et en attente des consignes de l'Etat

17 janvier 2021 : Concours de coinche et tombola de la Boule des Platanes

30 janvier 2021 : Vente de brioches du Sou des Ecoles de Groslée

7 février 2021 : Boudin de l'Amicale des Sapeurs-Pompiers de Groslée-Saint-Benoit

Février - date à confirmer : Diots de l'EBBR (Foot)

6 mars 2021 : Vente de tartes cuites au four du Sou des Ecoles de Groslée

En mars / avril : Vente des brioches du Sou des Ecoles de Saint-Benoît

Cet agenda est amené à évoluer en fonction de la crise sanitaire.

L'agenda du site internet de la commune est mis à jour régulièrement en fonction des informations transmises par les associations.

Les Sapeurs-Pompiers recrutent

Tu as entre 16 et 55 ans et envie : de t'engager, de te mettre au service des autres, de te dépasser, de partager la valeur du respect, d'engagement et de solidarité, d'apprendre les gestes qui sauvent et de la lutte contre l'incendie.

Tu aimes passer des moments conviviaux.

Nous t'invitons à nous rejoindre pour agrandir notre équipe de SAPEURS-POMPIERS en prenant contact avec :

Le chef de centre M. Stéphane BIGOT au 06 10 40 38 08

ou avec son adjointe Mme Coralie PERRIER au 06 18 41 13 14.



Les Travaux

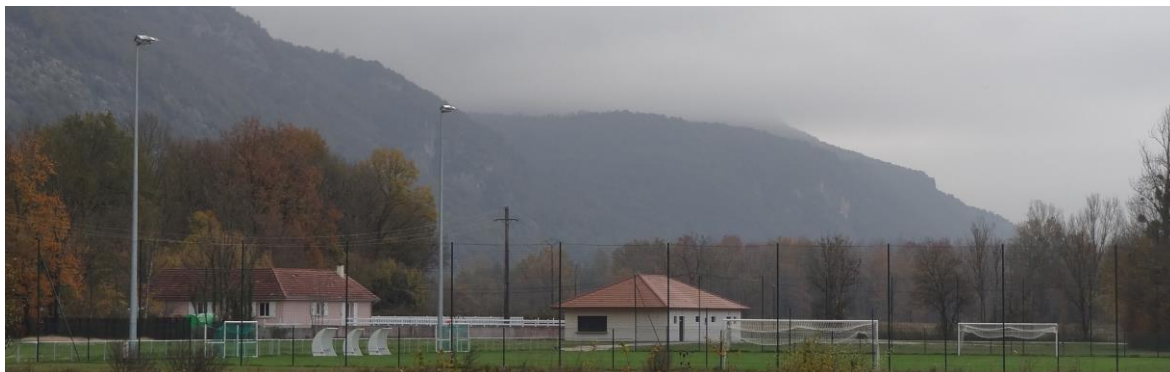
Stade de foot

Le stade a reçu l'homologation de la Ligue Auvergne-Rhône-Alpes de Football : Catégorie 5 Gazon.

Installations sportives minimales utilisées pour le Championnat de France Féminin D2 et pour les championnats nationaux jeunes et Foot Entreprise et en compétitions de Ligue (à l'exception du Championnat Senior Masculin Division Honneur) et de Districts (pour le niveau de compétition le plus élevé).

Les premiers matchs auraient dû avoir lieu le 7 Novembre 2020.

Quelques aménagements extérieurs sont à finaliser (clôture, accès piétons, signalétique).



Une inauguration sera organisée au retour des beaux jours et de meilleures conditions sanitaires.

Assainissement

Concernant le réseau d'assainissement collectif, les deux tranches de travaux programmées sur la commune sont en cours d'achèvement cet automne.

- Débuté en octobre 2019 et quelque peu perturbé par le premier confinement, l'extension du réseau de Neyrieu, Hameau de Sous roche, est fonctionnel depuis fin juin avec le raccordement gravitaire sur la station (lagunage) du Bourg de Saint-Benoît. Ainsi sur ce secteur, une trentaine d'habitations sont désormais raccordables.
- La création du réseau d'Arandon-le Richenard sur le secteur de Groslée, démarrée en mai 2020, sera aboutie en ce mois de novembre avec la mise en service d'une station de refoulement implantée au Clos Chevelu et destinée à remonter les eaux usées collectées sur la station (filtre de roseaux) du hameau du Creux. Une convention passée avec la commune de Lhuis permet d'assurer le traitement de ces effluents.

Important : Il est rappelé que le raccordement au réseau collectif ne peut se faire qu'après la mise en service officiel du réseau (notamment après les tests d'étanchéité et les différents contrôles de validation nécessaires). Dans tous les cas il doit **être réalisé dans les deux ans** et faire l'objet d'une information auprès du service municipal gérant l'assainissement à l'aide d'un **imprimé spécial** (demande d'autorisation de raccordement prochainement téléchargeable sur le site de la commune) **à renseigner et à remettre avant travaux en Mairie**. De même, la Mairie devra être informée de la fin des travaux de raccordement pour vérifier leur conformité (prescriptions techniques détaillées dans l'imprimé de demande).

Par ailleurs, la redevance d'assainissement est due dès la date de mise en service du réseau collectif, même si l'abonné n'a pas encore procédé à son raccordement.

Enfin, pour répondre aux futurs enjeux environnementaux (amélioration de l'épuration des eaux usées et réduction des pollutions) aussi bien qu'institutionnels (transfert de la compétence eau et assainissement à la Communauté de Communes Bugey-Sud au 1^{er} janvier 2022), les études de faisabilité se poursuivent sur les secteurs non encore assainis du territoire de Groslée-Saint-Benoît.

La fibre optique

Déploiement de la fibre optique : Besoin d'élagage !

La réunion de lancement des travaux s'est tenue le jeudi 29 octobre dernier.

Les premiers travaux concerneront la mise en place des armoires de raccordement des fibres, appelées « NRO » pour Nœuds de Raccordement Optique. Celles-ci seront installées au dos du local des infirmières. Pour Groslée, elles sont déjà en place au hameau de Richenard au bord de le D10B.

Seule une petite partie du réseau sera enfouie, la grande majorité sera aérienne. Les fibres chemineront sur les appuis Télécom ou EDF, voire de façades.

Cette pose implique un élagage préalable tout le long de ces circuits, partie publique **mais aussi partie privée** ; aussi il vous sera demandé très prochainement de faire élaguer vos haies ou arbres gênant ce déploiement et le passage sans risque d'usure ou de casse de ces nouveaux liens.

La promptitude de vos actions conditionnera l'avancement de ce déploiement.

Merci d'y accorder une attention particulière.



L'**entretien** des abords des réseaux de télécommunication est reconnu **d'utilité publique**.

En cas de défaillance, Orange ou la commune peut faire procéder **à vos frais** à l'élagage

En cas de dommage, vous engagez votre responsabilité civile.

Déploiement des Compteurs Linky



Le gestionnaire du réseau électricité Enedis annonce le début du déploiement des compteurs Linky sur notre commune par leur prestataire 5COM. Un courrier d'information est en cours de diffusion vers les particuliers.

Sans ignorer d'éventuelles positions de refus de ces compteurs par des particuliers, l'exécutif et le Conseil Municipal entendent se conformer aux décisions ministérielles et du Conseil d'Etat sur la modernisation de ces équipements.

Les écoles

✓ Vidéo projecteur interactif

La classe de Mme TESTE CM1 et CM2 a été équipée d'un vidéo projecteur interactif. Son acquisition et sa mise en place n'ont pas été simples. Enfin le voilà opérationnel.

✓ Réfection de la cour des maternelles de l'école de Saint-Benoît

Après les travaux d'enrobé en 2019 confiés à l'entreprise PEYSSON, est venu le temps du traçage.

Merci aux parents et élus qui ont participé à ces tracés.



✓ Portail de l'école de Groslée



Lors du confinement du printemps Mesdames MURET et CATCEL, ont eu l'idée de réaliser sur leur temps de repos, le remplacement du portail d'entrée de l'école de Groslée et furent aidées par un bénévole Monsieur MURET. La fourniture des matériaux a été faite par la Municipalité.

✓ Bienvenue sur l'Espace Famille :

Mis en place depuis octobre des réservations en ligne pour la cantine et la garderie sur monespacefamille.fr



Cet outil permet aux parents d'être acteurs des réservations aux services périscolaires, de procéder au paiement par CB ou prélèvement.

Une liberté est offerte aux familles puisque les changements de réservations peuvent se faire sans passer par les services de la Mairie et à tout moment.

La seule contrainte est de valider vos réservations avant le mercredi 23h59 pour la semaine suivante (nous vous conseillons néanmoins de réserver pour le mois entier).

Aux parents de rester vigilants sur les délais de réservations et les paiements à effectuer dans les 15 jours de publication des factures sur leur espace famille.

Les news de la commune

Publication des coupes affouagères

Affouage 2020-2021 : les inscriptions sont ouvertes !

Comme chaque année, la commune de Groslée-Saint-Benoît a fixé les dates d'inscription pour les résidents intéressés pour des coupes affouagères qui seront accessibles en montagne de Groslée et de Saint-Benoît.

Les inscriptions se font au secrétariat des Mairies, aux horaires d'ouverture au public, jusqu'au 18 décembre inclus. Les inscriptions par téléphone ne seront pas prises en compte.

Le prix de 100 € reste inchangé.

Vous devrez outre ce paiement, signer le règlement fixant les conditions d'exploitation du lot attribué et respecter les consignes de sécurité établies par l'ONF.

N'est-il pas coutume de dire que le bois chauffe trois fois ?

Bon travail !

Site Internet de la commune

Depuis quelques années, la commune a son site internet. Vous y retrouverez l'agenda des manifestations, les associations, les informations utiles, la publication des arrêtés,

Rendez-vous sur grosleesaintbenoit.fr pour plus de découverte.

Pensez à vous abonner à la newsletter.

La Télé-Alerte

La commune a investi dans un logiciel de télé alerte de la population. Le but de cet outil est d'alerter le plus rapidement possible la population sur des événements importants (pollution réseau d'eau, inondation, ...). Afin que ce système soit le plus opérationnel, il est nécessaire d'avoir vos numéros de téléphone. Pour vous inscrire, allez sur le site de la commune ou passez en mairie pour déposer vos coordonnées. A ce jour, le fichier comporte environ 550 fiches contact. La dernière utilisation a été faite en octobre 2020 suite à un problème de qualité d'eau sur la source « Pierre Feu ». Les habitants abonnés et concernés ont rapidement reçu un message de la Mairie.

Fin d'année des aînés

En cette année très particulière, le repas de nos aînés n'aura pas lieu et sera remplacé par la distribution d'un panier garni.

A partir du 1^{er} janvier 2021, la règle d'octroi des « gratitudes servies aux aînés » sera la suivante :

- 1) Résider à l'année sur la commune de Groslée-Saint-Benoît, ou avoir résidé et être en maison de retraite sur les communes d'un proche environnement (Lhuis, Belley, Morestel), ce indépendamment de son lieu d'inscription sur les listes électorales.
- 2) Être âgé de 70 ans au 1^{er} janvier 2020, de 71 ans au 1^{er} janvier 2021, de 72 ans au 1^{er} janvier 2022, de 73 ans au 1^{er} janvier 2023, de 74 ans au 1^{er} janvier 2024, de 75 ans au 1^{er} janvier 2025. Soit un report de l'âge d'entrée en droit de 70 ans à 75 ans, sans revenir sur les acquis des personnes entrées antérieurement dans le dispositif.
- 3) Ne pas avoir de dettes envers la commune, telles abandons de créances, loyers, factures d'eau et assainissement, etc... impayées

Pour les nouveaux arrivants pouvant bénéficier de cette gratitude, veuillez-vous faire connaître à la Mairie.

Journée mondiale du nettoyage

Qui s'est déroulée le samedi 19 septembre 2020 à Groslée-Saint-Benoît.

Ce mouvement né en Estonie en 2008 rassemble chaque année des millions de bénévoles. Outre le fait de ramasser des déchets, le " World Clean up Day " a pour but d'attirer l'attention sur la prolifération des déchets sauvages, et de faire changer les comportements.

La nouvelle équipe municipale de Groslée-Saint-Benoît a décidé de s'investir et de mobiliser les associations et les habitants dans cette action.

Le premier temps fut joué le vendredi 18 septembre par les enseignantes de l'école de Groslée et les enfants de leurs classes, en deux parcours pour récolter 16 kg de déchets.

Le second temps, joué le samedi 19 septembre, a connu la participation d'une soixantaine de personnes ; membre d'associations de la commune, habitants de la commune et élus se sont réunis dès 9 h dotés de gilets de sécurité fournis par le Conseil Départemental, de gants et de sacs poubelles fournis par Weldom (magasin de bricolage de Morestel en Isère).

En parallèle BSA avec 6 pratiquants en canoë ont nettoyé les berges du Rhône de quelques pneumatiques et vieilles ferrailles...

Ce samedi après 3 h de prospection sur les 10 circuits déterminés, représentant plus de 55 km parcourus, 354 kg de déchets de tout ordre ont été récoltés.

A l'issue de cette matinée, un casse-croûte offert par la Municipalité a été partagé dans le respect des gestes barrières, pour conclure sur cet engagement remarquable, gage d'une réelle prise de conscience collective.

Encore merci à tous, même s'il est à regretter qu'une action de cette envergure doive être mise en place pour pallier le manque de civisme de certains.

A l'année prochaine en espérant encore plus de monde investi et surtout moins de déchets.

L'équipe organisatrice.



Le 11 Novembre

En cette année particulière le 11 novembre a été célébré sans public.

Le texte lu lors de cette cérémonie :

Journée nationale de commémoration de la Victoire et de la Paix

Hommage à tous les « Morts pour la France »

Geneviève DARRIEUSSECQ, ministre déléguée auprès de la ministre des Armées,
chargée de la Mémoire et des Anciens combattants

C'était il y a un siècle.

Ce 10 novembre 1920, la Grande Guerre est achevée depuis deux ans. Dans la citadelle de Verdun, Auguste THIN, soldat de deuxième classe et pupille de la Nation, dépose un bouquet d'œillettes blancs et rouges sur le cercueil d'un soldat. Un parmi tous les combattants des Flandres, de l'Artois, de la Somme, du Chemin-des-Dames, de Lorraine, de la Meuse... Un de ces braves ! Un des poilus qui participa à une interminable guerre. Un de ces Français qui œuvra à la tâche incommensurable de la Victoire.

Un parmi des milliers qui est devenu le Soldat inconnu.

Le 11 novembre 1920, le peuple de France l'accompagne solennellement sous les voûtes de l'Arc de Triomphe. La patrie, reconnaissante et unanime, s'incline respectueusement devant son cercueil, en saluant la mémoire de tous les soldats morts sous le drapeau tricolore.

Quelques mois plus tard, il était inhumé. Depuis 1923, la Flamme du Souvenir veille, nuit et jour, sur la tombe. Chaque soir, elle est ravivée pour que jamais ne s'éteigne la mémoire. La sépulture du Soldat inconnu est devenue le lieu du recueillement national et le tombeau symbolique de tous ceux qui donnent leur vie pour la France. Cet anonyme représente chacun de nos morts et tous nos morts en même temps. Cette mémoire vit également dans chacune de nos communes, dans chaque ville et village de France, dans chacun de nos monuments aux morts, dans chacun des cimetières, dans nos mémoires familiales. Elle vit dans l'œuvre de Maurice GENEVOIX qui entre aujourd'hui au Panthéon. Le Président de la République l'a souhaité en l'honneur du peuple de 14-18.

Maurice GENEVOIX n'entre pas seul dans le temple de la Nation. Il y entre en soldat des Eparges, en écrivain et en porte-étendard de « Ceux de 14 ». Il y entre avec ses millions de frères d'armes, ceux dont il a immortalisé le souvenir, l'héroïsme et les souffrances. Il y entre avec toute la société, de la première ligne à l'arrière, mobilisée face à l'adversité et qui a tenu avec une admirable endurance.

8 millions de soldats combattirent sous les couleurs de notre drapeau, aucun d'entre eux ne revint totalement indemne. Des centaines de milliers furent blessés dans leur chair comme dans leur âme. 1 400 000 tombèrent au champ d'honneur. Nous ne les oublions pas. Inlassablement, nous les honorons.

Chaque 11 novembre, la Nation rend également un hommage solennel à tous les morts pour la France, ceux d'hier et ceux d'aujourd'hui. Chaque année, nous rappelons leur nom. Chaque 11 novembre est un moment d'unité nationale et de cohésion autour de ceux qui donnent leur vie pour la France, de ceux qui la servent avec dévouement et courage. En ces instants, au souvenir des événements passés et aux prises avec les épreuves de notre temps, nous nous rappelons que c'est tout un peuple, uni et solidaire, qui fit la guerre, qui la supporta et en triompha.



Les petits rappels

Les Trimax

Rappel : utiliser des sacs de 30 litres maximum, à déposer dans le Trimax et pas à côté. Si le Trimax est plein, d'autres sont disponibles sur la commune. Les containers d'ordures ménagères sont vidés chaque mardi.

Merci de respecter les Trimax

- Des verres (le vert)
- Des papiers, journaux, magazines (le bleu)
- Des emballages (le jaune)

Et pour les autres déchets se rendre à la déchèterie de Lhuis



Les containers de récupération linge et chaussures

Vous pouvez déposer dans les conteneurs du Relais de petits sacs, remplis de vêtements et linge de maison, chaussures, petite maroquinerie (sacs à main, ceintures).

Afin de préserver la qualité de vos dons et leur assurer une seconde vie, nous vous remercions de respecter quelques consignes :

- Utiliser des sacs de 30 Litres maximum (afin qu'ils puissent entrer dans les conteneurs).
- Veiller à toujours bien fermer ces sacs (pour qu'ils ne se salissent pas, ne pas déposer les vêtements en vrac ou dans des cartons).
- Donner des vêtements propres et secs. Les vêtements souillés (peinture, graisse...), mouillés et moisis ne sont pas recyclables.
- Attacher les chaussures par paires.
- Si possible, séparer le textile des chaussures et de la maroquinerie.
- Si le conteneur est plein, ne pas déposer les sacs par terre car ils risquent d'être volés ou abîmés. Appeler au numéro indiqué sur la borne.



Il y a 4 containers sur la commune : Le bourg de Saint-Benoit, parking salle des fêtes de Groslée, Arandon, les Brotteaux

Les ruches :

La déclaration obligatoire des ruches doit être annuellement actualisée entre le 1^{er} septembre et le 31 décembre. La déclaration est obligatoire dès la première ruche. Plus d'informations sur le site de la commune « *Vie pratique / Petits rappels* »



Le brûlage des déchets

Le brûlage des déchets est interdit toute l'année !

En cas de non-respect, c'est une amende de 450 €. Voir arrêté préfectoral du 3 juillet 2017. Disponible sur le site de la commune rubrique « *Vie Municipale / Publication / Arrêté* »



Elagage

En complément des travaux pour la fibre optique

Pourquoi élaguer ?

Aujourd'hui les télécommunications sont indispensables notamment avec le déploiement du réseau très haut débit :



- pour la sécurité (appel d'urgence, alarmes...)
- pour la vie professionnelle (télétravail, télétransmissions...)
- pour la santé (téléconsultation, transfert dossier médicaux...)

Les conséquences d'une coupure peuvent donc s'avérer graves en isolant les usagers.

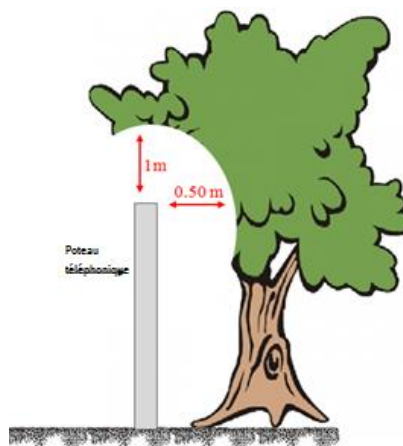


Chaque année, la végétation envahit les lignes téléphoniques, fragilise et met en dérangement des milliers d'usagers.

Orange a le souci constant de maintien et d'amélioration de la qualité de ses réseaux en garantissant la sécurité des personnes et des biens à proximité des lignes.

Elaguer, qui fait quoi ?

En tant que propriétaire d'un terrain bordant une voie publique, **vous avez la responsabilité de l'entretien*** des plantations aux abords des lignes téléphoniques. Cet entretien doit être réalisé à titre préventif.



Le bon conseil
Sachez qu'il est préférable, pour la santé des végétaux, de confier les travaux d'élagage à un spécialiste

* Article L51 du Code des postes et des communications électroniques modifié par l'article 85 de la loi n° 2016-1321 du 7 octobre 2016

* Article 1242 du Code civil

Le bruit

Les travaux de bricolage et de jardinage utilisant des appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore tels que tondeuse à gazon, motoculteur, tronçonneuse, perceuse, raboteuse, scie, pompe d'arrosage (liste non exhaustive) ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :

- Les jours ouvrables de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 19h30
- Les samedis de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00
- Les dimanches et jours fériés de 10h00 à 12h00

Les Associations

L'Amicale des Sapeurs-Pompiers de Saint-Benoît

Bonjour à tous,

Le contexte sanitaire actuel perturbe le déroulement habituel de notre tournée des calendriers. Nous devons attendre la fin du confinement afin de pouvoir vous rendre visite. Les pompiers porteront bien évidemment un masque et se désinfecteront régulièrement les mains.

Nous vous tiendrons au courant, via le site internet de la commune, de la date de lancement de notre tournée.

Nous prévoyons toujours pour le moment de faire les Boudins durant le week-end du 6 et du 7 février 2021, si les mesures sanitaires nationales nous le permettent. Comme pour la tournée des calendriers, nous mettrons en place les mesures nécessaires pour limiter la propagation du coronavirus.

Nous espérons que ce message vous trouvera en bonne santé et que nous pourrons bientôt vous voir lors de nos manifestations.

Nous vous souhaitons de bonnes fêtes de fin d'année.

L'Amicale des Sapeurs-Pompiers de Saint-Benoît

Les Amis du Pays de Lhuis

Les Amis du Pays de Lhuis ont été créés en janvier 2017 afin de continuer à faire vivre la foire traditionnelle.

L'association rassemble l'équipe qui organisait cet événement auparavant au sein de l'office de tourisme.

Cette année, à notre grand regret, la situation sanitaire n'a pas permis le maintien de cet événement traditionnel et tant attendu.

Nous voulons rester optimistes pour 2021 et nous avons programmé cette manifestation pour le dimanche 25 avril 2021.

Nous comptons toujours sur nos fidèles bénévoles pour assurer le succès de cette journée. Nous connaissons leur engagement sans faille.

Nous espérons aussi que le public et les exposants seront fidèles au rendez-vous.

Contact : Jean-Michel LAURENT, 151 rue du Mollard, Rix, 01680 LHUIS

foiredelhuis@gmail.com

Facebook : Les amis du pays de Lhuis



L'Echo du Nant

Après une année particulière, l'**Echo du Nant**, a fait sa rentrée.



Accordéon, Batterie, Clarinette, Flûte traversière, Guitare/Basse, Piano, Trompette, Saxophone, Violon/Alto/Violoncelle, mais aussi des cours collectifs Éveil Musical, Parcours découverte, Formation musicale sans oublier l'atelier Théâtre.

Il y en a pour tous les goûts ! Grâce au soutien des communes, nous proposons des cours à prix réduits, qui se répartissent entre Briord, Lhuis, Serrières-de-Briord et Villebois.

Cette année encore, nos artistes en herbe participeront avec leurs professeurs à des événements musicaux et théâtraux sur le territoire et des stages ouverts à tous seront organisés dans l'année pour découvrir de nouvelles disciplines tel que les ateliers JABATA (percussions afro-cubaine).

Suivez les infos sur notre page Facebook et n'hésitez pas à nous contacter pour plus d'informations au 07 83 83 32 62 ou par courriel à lechodunant@orange.fr.



Et si vous voulez offrir un peu de votre temps et rejoindre notre bonne humeur légendaire, nous vous accueillerons avec grand plaisir !

Nous vous souhaitons une excellente année pleine de VIE !!!



La sainte Hubert de Groslée

Vu la situation sanitaire La Chasse « La sainte Hubert de Groslée » n'a encore rien prévu en terme de calendrier de manifestation mais nous espérons pouvoir faire notre manifestation boudin l'année prochaine.

Nous avons même décidé de ne pas chasser pendant la période de confinement de Novembre par solidarité. Vu que notre chasse est une chasse plaisir et pas forcément que de régulation, et comme nous n'avons pas de gros dégâts sur notre zone qui pouvaient le justifier, nous avons préféré rester solidaire de tous ceux qui ne pouvaient pratiquer leur activité plaisir.

Bien entendu, nous reprendrons notre activité de loisir début décembre à la fin du confinement, et en imposant à notre jeunesse qui chasse avec nous, le respect des barrières sanitaires. C'est un apprentissage qui leur servira dans leur vie au quotidien aussi. La Chasse est une activité associative qui réunit plusieurs générations et les difficultés actuelles supplémentaires à la pratique de notre activité, apprennent à chacun à respecter les autres.

Nous avons hâte de repartager de bons moments de convivialité ensemble car la chasse est avant tout un loisir.

Le bureau

Football Entente Bas Bugey Rhône

Confinement...

La saison 2019/2020 s'est terminée brutalement le 15 mars 2020 à cause de la Covid-19.

Un sentiment d'inachevé pour toutes nos équipes et nos dirigeants puisque les championnats se sont arrêtés nets et il n'y a pas eu d'Assemblée Générale. Ce moment si particulier de fin de saison qui permet faire le bilan et de partager le verre de l'amitié avec les parents, les supporters, les sponsors et les bénévoles qui nous aident pour les manifestations.

Néanmoins, nos séniors ont pu accéder à la D3 à la faveur du classement dû à un très bon début de saison. Une D3 qui s'annonce difficile au regard des déplacements.

20 ans... Confinement bis...

La reprise en juillet pour cette saison 2020/2021, n'a pas été de tout repos puisqu'il a fallu s'adapter aux différentes annonces du gouvernement et au protocole sanitaire lié à notre sport.

Nous avons fait tout ce qu'il fallait pour que l'EBBR entame sa 20^{ème} saison avec l'espoir d'atteindre encore les 100 licenciés comme les deux dernières saisons. Challenge difficile mais pas impossible, car lorsque vous lirez ces lignes, nous devrions être sur notre nouveau stade de Groslée-Saint-Benoît, avec des vestiaires flambants neufs qui pourraient attirer de nouveaux licencié(e)s, notamment pour des catégories qui en ont besoin comme nos séniors féminines (1^{ère} au classement à ce jour), et toutes les catégories jeunes.

Malgré une augmentation des effectifs adultes grâce à notre équipe vétérans, nous constatons une baisse globale chez les enfants et les dirigeants. Nous profitons de cette tribune pour faire un appel aux bénévoles et aux joueurs qui souhaitent s'investir dans ce club familial.

Un nouveau confinement est venu perturber notre vie associative et sportive, mais nous nous adapterons et nous espérons vous revoir très rapidement autour du stade afin de soutenir nos équipes.

Sportivement

L'équipe dirigeante de l'Entente Bas Bugey Rhône



Don du Sang : Amicale des donneurs de sang de Brégnier-Cordon, Murs, Izieu, Groslée-Saint-Benoit

Les besoins en produits sanguins restent permanents même en cette période de crise sanitaire.

Toute personne de 18 ans à 70 ans et pesant au moins 50 kg peut donner son sang

Les gestes barrières sont respectés à chaque collecte :

- Port de masque obligatoire pour donneurs, bénévoles et équipe EFS
- Désinfection des mains au gel hydroalcoolique à l'arrivée ou lavage des mains
- Installation de la collecte de façon à respecter certaines distances et à pouvoir gérer les flux pour limiter le nombre de personnes simultanément présentes dans la salle de prélèvement
- A la collation : service à l'assiette, rien en libre-service ; le donneur devant enlever son masque, une fois l'assiette donnée, il est demandé de respecter une distance d'1m entre le donneur et l'agent de collation ou le bénévole.

Prochains dons le 4 Décembre 2020 à Brégnier-Cordon de 16 h à 19 h

Pour l'année 2021 : le 19 mars de 16 h à 19 h - le 26 août de 16 h à 19 h - le 16 décembre de 16 h à 19 h soit à Groslée-Saint-Benoit, soit à Brégnier-Cordon (les salles ne sont pas encore retenues)

La boule des platanes

La boule des platanes compte 23 licenciés qui s'adonnent à leur sport favori tout au long de la saison (en hiver, en boulodrome couvert). Cette année 2020 a malheureusement été perturbée, et seulement 2 compétitions ont pu être maintenues, dont le concours de la Municipalité qui a été un franc succès.

Nous espérons que la saison à venir sera plus enthousiaste, elle débutera par :

- Le concours de coinche annuel avec tombola
- Dimanche 17 janvier 2021 : notre société organisera 4 concours de boules ouverts à tous les licenciés
- Le 14 mars : la coupe des sociétés
- Le 12 juin : la coupe des artisans commerçants
- Le 2 juillet : la coupe Ets Bouvier
- Le 9 août : la coupe de la Municipalité

Je profite de cette occasion pour remercier "les différents sponsors". Le boulodrome sera ouvert tous les mercredis après-midi, dès que le temps le permettra. Nous vous présentons à toutes et à tous, nos meilleurs "VOEUX DE SANTÉ ET BONHEUR" pour cette fin d'année, ainsi que pour 2021.

Venez nous rejoindre pour vous "essayer au sport Boules".

Pour plus de renseignements, appelez le 06 80 94 81 52 ou 06 30 60 00 35, vous serez les BIENVENUS.

Composition du bureau :

Président : Daniel VITTAZ, Trésorier : François MORALES, Secrétaire : Jean-Yves CHASSIGNIEUX

Sou des Ecoles de Groslée

Le sou des écoles de Groslée, c'est d'abord une équipe de parents bénévoles donnant de leur temps pour récolter des fonds. Les bénéfices sont versés pour la mise en place d'activités scolaires ou extra-scolaires (piscine, sorties bibliothèques, sorties découvertes, ...) et l'achat de matériaux pédagogiques (pour la récréation, des jeux, des abonnements, ...).

Pour cela, nous organisons plusieurs événements au cours de l'année scolaire soit :

- La vente de brioches le 30 janvier 2021 devant le restaurant au Port de Groslée,
- La vente de tartes cuites au four à bois le 06 mars 2021 à la salle des fêtes de Groslée et devant le restaurant au Port de Groslée
- Vide-grenier et la vente de fleurs le 1^{er} mai 2021 sur le parking de la Via Rhôna au Port de Groslée.

Le principal souci est de trouver chaque année de nouveaux parents prêts à apporter leur énergie et leurs idées au sein de l'Association. Les enfants ont autant besoin du Sou des Ecoles que le Sou a besoin des parents, alors n'hésitez pas à vous joindre à nous.

Club Entraide et Amitié

Une année presque blanche pour le club !

Les réunions hebdomadaires ont cessé au premier confinement et n'ont pas repris à ce jour. Le marché de Noël a été annulé et le loto du mois de Mars n'est pas sûr de se faire. Malgré cela les adhérents essaient de garder le moral et attendent des jours meilleurs ... Nous ne pouvons pas faire de projets pour l'instant aussi bien repas, voyages, jeux de cartes ... Nous espérons tout de même pouvoir nous réunir avant l'été et à ce moment-là nous ne manquerons pas de le faire devant une bonne table.

Bonne santé à tous

Le bureau

L'Etat civil

Par suite de l'évolution de la législation, nous ne pouvons plus diffuser les naissances, mariages, PACS et décès sans le consentement des familles ou des intéressés.

Pour les naissances, les parents devront passer en mairie s'ils veulent que leur(s) enfant(s) apparaisse(nt) dans le journal communal (venir avec le livret de famille).

Pour les autres cas, lors du passage en mairie pour les formalités administratives, il leur sera proposé de paraître dans le journal communal.

Ainsi, pour cette édition, nous n'aurons pas de nom à faire paraître.

De novembre 2019 à octobre 2020, la commune a enregistré :

- 10 Naissances
- 8 Mariages
- 2 PACS
- 10 Décès

Informations utiles

Ouverture des mairies

Mairie de GROSLÉE

Quartier de l'Eglise

GROSLÉE

01680 GROSLÉE-SAINT-BENOIT

Tél : 04 74 39 70 43

E-mail : mairie-gsb01@orange.fr

Ouverture au public :

Mardi et vendredi de 14h00 à 18h00

Mairie de SAINT-BENOÎT

13 rue des Maisons Vieilles

SAINT-BENOIT

01300 GROSLÉE-SAINT-BENOIT

Tél : 04 74 39 70 94

E-mail : mairie-gsb01@orange.fr

Ouverture au public :

Lundi de 15h00 à 19h00,

Mardi de 9h00 à 12h00,

Jeudi et vendredi de 13h30 à 16h30

Maison médicale de garde

Votre médecin généraliste n'est pas disponible, votre état de santé nécessite de consulter un médecin. La maison de garde se tient à votre disposition sur rendez-vous. **Pour prendre un rendez-vous**, composer le 15, le médecin régulateur vous orientera vers la maison de garde ou aux urgences.

L'accès à la maison de garde ne se fait que sur rendez-vous.

Maison médicale de garde du Bugey

25 rue des cordeliers

01300 Belley

Les samedis de 12 à 21 heures

Les dimanches et jours fériés de 9 à 21 heures

Maison médicale d'Ambérieu en Bugey

256 rue Alexandre Bérard

01500 Ambérieu-en-Bugey

Les soirs de semaine entre 18 h et 24 h

Les samedis entre 12 h et 24 h

Les dimanches et jours fériés entre 8 h et 24 h

Les horaires de la déchèterie de Lhuis :

Lundi et Mercredi de 13h30 à 18h00, Vendredi et Samedi de 08h30 à 12h00 et de 13h30 à 18h00

Durant la période du confinement la déchèterie garde ces horaires d'ouverture.

L'accès à la déchèterie nécessite un enregistrement à faire auprès de la Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain via son site internet ou en passant à la Mairie pour récupérer un formulaire.

Les Informations diverses



Renforcement des mesures de biosécurité pour lutter contre l'influenza aviaire dans les basses-cours

- Arrêté du 16 mars 2016 relatif aux dispositifs associés
- Arrêté du 23 octobre 2020 qualifiant le niveau de risque en matière d'influenza aviaire hautement pathogène

Devant le relèvement au niveau modéré du risque relatif à l'influenza aviaire hautement pathogène dans le département de l'Ain, en tant que détenteurs de volailles ou autres oiseaux captifs destinés uniquement à une utilisation non commerciale, vous devez mettre en place les mesures suivantes :

Si vous êtes dans une commune en risque particulier :

- confiner vos volailles ou mettre en place des filets de protection sur votre basse-cour.

Dans tous les cas :

- exercer une surveillance quotidienne de vos animaux.

Pour connaître la zone dont vous dépendez :

Site internet de la Préfecture de l'Ain -
chemin d'accès :

[Accueil](#) > [Politiques publiques](#) > [Animaux](#)
> [Santé animale](#) > [Influenza aviaire](#) >

**Liste et carte des communes de l'Ain
classées en zone à risque particulier**

Si une mortalité anormale est constatée :
conserver les cadavres dans un réfrigérateur en les
isolant et en les protégeant et contactez votre
vétérinaire ou la direction départementale de la
protection des populations.

Le rôle des Maires

Chaque Maire de commune située en zone à risque particulier est un relais de l'information vers ses administrés, détenteurs de volaille dans un but non commercial, pour les sensibiliser sur l'importance des mesures de biosécurité et ainsi protéger les élevages commerciaux.

Il peut également intervenir vis-à-vis de tout détenteur qui ne répondrait pas à l'injonction de confiner ses volailles.

— protéger votre stock d'aliments de oiseaux sauvages, ainsi que l'accès à l'approvisionnement en aliments et en eau de boisson de vos volailles ;

— aucune volaille (palmipèdes et gallinacés) de votre basse-cour ne doit entrer en contact direct ou avoir accès à des oiseaux sauvages et des volailles d'un élevage professionnel et vous devez limiter l'accès de votre basse-cour aux personnes indispensables à son entretien.

Ne vous rendez pas dans un autre élevage de volailles sans précautions particulières ;

— il faut protéger et entreposer la litière neuve à l'abri de l'humidité et de toute contamination sans contact possible avec des cadavres. Si les fientes et fumiers sont compostés à proximité de la basse-cour, ils ne doivent pas être transportés en dehors de l'exploitation avant une période de stockage de 2 mois. Au-delà de cette période, l'épandage est possible ;

— il faut réaliser un nettoyage régulier des bâtiments et du matériel utilisé pour votre basse-cour et ne jamais utiliser d'eaux de surface : eaux de mare, de ruisseau, de pluie collectée... pour le nettoyage de votre élevage.

Le rôle des services de contrôle

Les services vétérinaires de la direction départementale de la protection des populations (DDPP) interviennent majoritairement auprès des élevages commerciaux. Ils réalisent avec l'appui des vétérinaires praticiens les contrôles du respect des règles de biosécurité. Lors d'un foyer, ils pilotent les actions de lutte pour un retour rapide à la normale.

27 octobre 2020

Vous êtes une personne à risque de développer une forme grave de la Covid-19 ou vous côtoyez une personne fragile ? L'Agence régionale de santé (ARS) Auvergne-Rhône-Alpes appelle au maintien de la vigilance

Les comportements de chacun ont un impact sur la protection des personnes fragiles. Les proches sont potentiellement porteurs de l'infection et peuvent la transmettre sans s'en rendre compte. C'est pourquoi il est indispensable de respecter strictement les mesures barrières : porter un masque lors des rencontres, respecter une distance physique, se saluer sans se serrer la main, ne pas s'embrasser, et se laver fréquemment et rigoureusement les mains.

Qui est considéré comme personne à risques face à la COVID-19 ?

L'ensemble de la population est susceptible de contracter la maladie COVID-19.

Certaines personnes sont toutefois plus à risques de formes graves, pouvant entraîner des soins en réanimation, voire un décès :

- Les personnes de **plus de 65 ans**
- Les personnes atteintes d'une **maladie chronique ou fragilisant leur système immunitaire**
- Les **femmes enceintes au 3^e trimestre** de grossesse.

Elles doivent rester prudentes en toutes circonstances et chacun d'entre nous, notamment si nous partageons leur foyer, sommes appelés à la plus grande attention.

Après 65 ans, même en bonne santé, il est recommandé de rester très vigilant.

L'âge est un facteur aggravant face au virus : en France, plus de 9 personnes sur 10 décédées de la COVID-19 ont plus de 65 ans.

Je souhaite rendre visite à une personne fragile, voici les bonnes conduites à adopter :

Avant ma visite :

Je m'assure de ne pas avoir de symptômes ou de ne pas avoir côtoyé de personnes ayant eu des symptômes de la COVID-19 ; si c'est le cas, je remets ma visite à plus tard.

Pendant ma visite :

Je garde le masque. Je me lave les mains en arrivant et évite de toucher les objets alentours. J'évite les contacts physiques et les embrassades. Je respecte systématiquement la distance d'un mètre. Si je ne peux pas porter de masque (au cours d'un repas par exemple), je me place à bonne distance de la personne fragile.

Il est recommandé **d'éviter au maximum le contact des enfants avec des personnes à risques.**

Si une visite des petits-enfants, par exemple, est envisagée, il est nécessaire de limiter tout contact et de pratiquer les gestes barrières avec une attention particulière.

SOYONS RESPONSABLES QUAND NOUS NOUS RENDONS DANS UN ÉTABLISSEMENT DE SANTÉ OU MÉDICO-SOCIAL

Les hôpitaux, cliniques et autres établissements de soins, ainsi que les établissements médico-sociaux (EHPAD) accueillent des personnes fragiles, « à risques ».

Des mesures graduées et temporaires d'encadrement ou de limitation des visites peuvent être prises par les directions des établissements quand la situation sanitaire le nécessite, et ce, dans le but de limiter la propagation du virus et **préserv**er les **personnes fragiles**.

Des consignes sont données à l'entrée de chacune des structures. L'ARS demande aux visiteurs de **les respecter scrupuleusement, ainsi que l'ensemble des gestes barrières**, pour protéger les résidents, les patients et le personnel.

Pour plus d'informations, [consultez le site internet de l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes](#)